



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 21 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé : Monsieur GIOVANNI Philippe,

Absent : Monsieur BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1394-2018 : Convention « Participation Citoyenne » :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que face à la recrudescence des vols et cambriolages de ces dernières années, et sur proposition de la Gendarmerie, la Commune peut adhérer à la « Participation Citoyenne ».

L'opération « Participation Citoyenne », est un système de protection réciproque qui consiste à organiser dans la Commune une chaîne de vigilance pour prévenir tout phénomène de délinquance.

Le principe de la « Participation Citoyenne » consiste en responsabilisant les habitants d'une rue ou d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation.

Il s'agit de créer un réseau de contact entre « Participants Citoyens » pour assurer leur propre sécurité et celle de leurs biens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'adhérer à la Participation citoyenne

De nommer :

- *Monsieur VILLÉ Gérard,*
- *Monsieur GALICHET Jean-Pierre,*
- *Monsieur PROBST Walter,*
- *Monsieur VERRIER Denis,*
- *Monsieur MIARA Alphonse,*
- *Monsieur VEDANI Lionel,*

référents de la Commune auprès des services de la Gendarmerie.

D'autoriser Monsieur le Maire à acheter des panneaux d'informations qui seront installés aux entrées du village.

D'organiser une réunion d'information avec la population qui se déroulera le 26 septembre 2018.

1395-2018 : Engagement « Zéro Pesticide » :

Monsieur le Maire expose :

L'utilisation de produits phytosanitaires, dont les herbicides, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment pour la Région Grand Est, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

Les pratiques de désherbage des collectivités contribuent à cette pollution.

Pour réduire les risques, plusieurs mesures doivent être mises en œuvre :

- Développement de techniques alternatives ;
- Suppression des surfaces désherbées par voie chimique, notamment celles à fort risque de lessivage vers la ressource en eau ;
- Formation du personnel communal en charge de l'entretien des espaces publics ;
- Conception nouvelle de l'aménagement urbain pour réduire les besoins en désherbage ;
- Sensibilisation de la population et des autres gestionnaires d'espace présent sur le territoire communal. Pas sûre mais ...

La signature de la présente charte traduit l'engagement volontaire de la Commune de Chepy dans une démarche progressive et continue, l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (démarche « Zéro pesticide »).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'inscrire la Commune à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche « Zéro pesticide », mise en œuvre par la Région Grand Est,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces à ce dossier.

1396-2018 : Subvention exceptionnelle AFR :

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des Conseillers Municipaux la demande de subvention exceptionnelle de Mme MAILLARD, Présidente de l'Association Familles Rurales des deux villages de la Blaise.

Madame Maillard sollicite l'aide de la Commune afin de pouvoir acquérir un climatiseur, qui permettrait en cas de forte chaleur, de rafraîchir le local occupé par les enfants.

Le Montant total de cet investissement s'élève à environ 500€.

Ainsi au vu, de la demande et compte tenu de sa nature, le Conseil Municipal **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité,

de ne pas accorder à l'Association Familles Rurales des deux villages de la Blaise, une subvention exceptionnelle.

Dans le sens où :

- le local occupé par l'AFR durant la période estivale, est un local communal et qu'il paraît normal que cette charge revienne à la Commune de Moncetz.
- qu'une subvention exceptionnelle doit rester exceptionnelle (une subvention exceptionnelle ayant déjà été accordée l'an passé pour l'achat d'un logiciel).

Questions diverses :

Entretien des caniveaux et trottoirs :

Il est devenu de plus en plus difficile pour nos collectivités d'entretenir le désherbage en limitant au maximum les produits sanitaires. Monsieur le Maire rappelle qu'au travers des derniers « AVIS » et « CHEPY INFO », qu'une campagne sollicitant la bonne volonté des administrés était nécessaire, voire dans un futur proche irremplaçable. La loi en matière d'utilisation des produits pesticides va se durcir dans les prochaines années et nous devons, à notre niveau, en tenir compte aujourd'hui afin de palier à ses restrictions. La signature de la charte « Zéro pesticide » aidera notre collectivité à devenir plus respectueuse de notre environnement et de notre santé. Mais dans un premier temps nous avons besoin du soutien des administrés pour veiller à l'entretien des trottoirs et caniveaux. Un arrêté du Maire prescrivant l'entretien des trottoirs et des caniveaux sera pris prochainement.

Réparation du pont de Moivre et nouvel aménagement :

Durant la campagne des moissons, le pont de Moivre a été fortement endommagé par un engin agricole, dont le conducteur a préféré prendre la fuite plutôt que de venir se faire connaître auprès de Monsieur le Maire. La facture de ce sinistre s'élève à 2 585.15€. Cette charge supplémentaire à supporter par la Commune demeure une charge de trop. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux de réfléchir à un nouvel aménagement de l'accès au pont.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- fermeture du pont à tout engin agricole
- positionnement d'une caméra de surveillance,
- installation de gros rochers pour limiter la largeur du passage,
- installation d'un portique...

Le sujet reste ouvert.

Nouvelle gestion des listes électorales :

Le Ministère de l'Intérieur a adressé récemment une circulaire aux préfets permettant de faire le point sur l'avancement de la réforme de la gestion des listes électorales.

Les échéances approchent en effet : le nouveau REU (répertoire électoral unique) de l'Insee sera accessible aux communes le 15 octobre prochain.

Rappelons que cette réforme va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale. La réforme va donner lieu à une nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, chaque électeur se voyant désormais attribuer un « *identifiant national d'électeur* » (INE) unique et permanent.

Fête patronale et festivités :

L'organisation de la fête patronale va bon train et les organisateurs peaufinent les derniers réglages logistiques. Le programme de ce week-end festif est en cours de rédaction et sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

La rentrée promet d'autres surprises culturelles et ludiques. Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Fait à Chepy, le 23 août 2018

Le Maire,
J. ROUSSINET